

5 juin 2008

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ALDETA (Euronext Paris)

- 1 - Par courrier du 5 juin 2008, la société par actions simplifiée Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (SIHMP) (1) (27, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 mai 2008, les seuils de 95%, 90%, 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALDETA et détenir individuellement 959 901 actions ALDETA représentant autant de droits de vote, soit 3,63% du capital et des droits de vote de cette société (2).
- 2 - Par courrier du 5 juin 2008, la société par actions simplifiée Grands Magasins Galeries Lafayette (GMLG) (1) (27, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 mai 2008, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société ALDETA et détenir individuellement 25 423 921 actions ALDETA représentant autant de droits de vote, soit 96,19% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Il est précisé que la société Motier n'a franchi aucun seuil et détient indirectement, par l'intermédiaire de SIHMP et GMLG, 26 383 822 actions ALDETA représentant autant de droits de vote, soit 99,82% du capital et des droits de vote de la société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
SIHMP	959 901	3,63
GMLG	25 423 921	96,19
Total société Motier	26 383 822	99,82

- 3 - Ces franchissements de seuils résultent de l'augmentation de capital de la société ALDETA, par suite de l'apport par GMLG à ALDETA d'un magasin en pleine propriété et d'un crédit-bail, approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2008 (3).
- 4 - Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"GMLG déclare :

- détenir le contrôle d'ALDETA de concert avec SIHMP ;
- ne pas souhaiter accroître sa participation ;
- ne pas envisager de demander une modification de la composition actuelle du conseil d'administration d'ALDETA."

-
- (1) Contrôlée par la société par actions simplifiée Motier, elle-même détenue à 77,18% par la famille Moulin et à 22,82% par BNP Paribas.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 26 431 186 actions représentant 26 431 536 droits de vote.
 - (3) Cf. notamment document enregistré par l'AMF sous le numéro E.08-053 du 14 mai 2008.